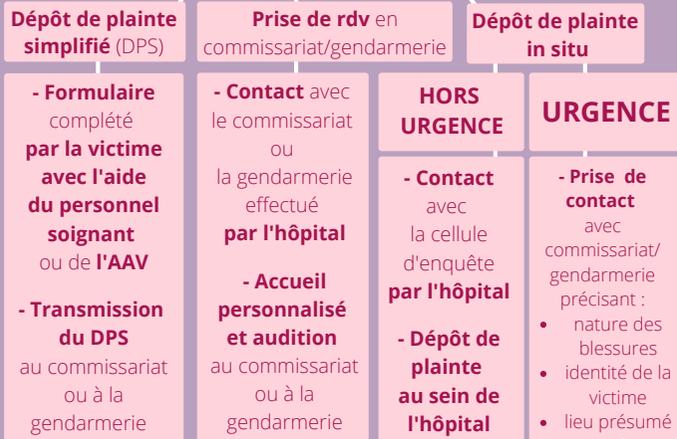


Préconisation : toujours s'efforcer d'obtenir l'accord de la victime majeure, à défaut, informer la victime du signalement fait au procureur de la République.

La personne souhaite porter plainte



Code de déontologie médicale

Art.R.4127-9 et R.4127-44 : Obligation de signaler quand il y a mise en péril ou mise en danger de la personne et d'alerter les autorités médicales, judiciaires et administratives

Code pénal

Art.226-13 : Obligation de respecter le secret médical.
Art.226-14 : Dispense le médecin de l'accord de la victime lorsque celle-ci est mineur(e) ou vulnérable en raison de son âge ou de son incapacité physique ou psychique.

La personne ne souhaite pas porter plainte

Evaluation des critères



Réquisitions adressées à l'établissement de santé par le service d'enquête aux fins :

- d'examen médico-légal
- de prélèvements le cas échéant
- de remise des éventuels éléments de preuve collectés



@HERO-INES 95

CONTACT : [Twitter] [Instagram] [Facebook]

En cas d'urgence : Police, gendarmerie : le **17** ou le **112**

Par SMS : le **114**

Signalement en ligne et infos : <https://arretonslesviolences.gouv.fr>

Pharmacie : "**Masque 19**" pour être secouru(e)

Associations d'Aide aux Victimes (AAV) :

- Violences femmes infos : **3919**
- En avant toutes, tchat : www.commentonsaime.fr
- Écoute Violence Femmes Handicapées : **01.40.47.06.06** - @mail : ecoute@fdfa.fr écoute-violences-femmes-handicapees.fr
- Viols femmes infos : **0 800 05 95 95**
- France Victimes : **116 006**
- CIDFF : **01 42 17 12 00**
- Maison des femmes
- CIMADE : <https://www.lacimade.org>
- GAMS : 01.43.48.10.87 - Excision, parlons-en : contact@excisionparlonsen.org
- Allô Enfance en danger : **119**
- Planning familial : **08000811 11** <http://www.planning-familial.org/>

Outils :

- Mémo de vie : application sous forme d'agenda sécurisé pour stocker des preuves.
- The Sorority : application d'entraide
- LGBTphobies : www.flagasso.com

Renseignements :

- CEIP : ansm.sante.fr
- Centre d'Addictovigilance : <https://addictovigilance.fr/centres/>

N° utiles :



PROTOCOLES DE PRISE EN CHARGE DES VICTIMES DE VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

PROTOCOLES de prise en charge pour :

- VIOLENCES CONJUGALES
- AGRSSION SEXUELLE
- SOUMISSION CHIMIQUE

Dispositifs d'accueil et d'accompagnement des victimes de violences conjugales, intrafamiliales, sexuelles au sein des établissements de santé :

www.legifrance.gouv.fr

Recommandations de la Haute autorité de santé



@HERO-INES 95

Documentation disponible à connaître

ACCUEIL de potentielles victimes de violences sexistes et sexuelles, violences intrafamiliales, conjugales, soumission chimique, majeures ou mineures, avec ou sans enfants...
Ref : Formation de l'HAS + dispositif préconisé
legifrance.gouv.fr

EXAMENS PHYSIQUES et PSYCHIQUES
en cas de **VIOLENCES, de SOUMISSION CHIMIQUE, d'AGRESSION SEXUELLE, de VIOL, de MUTILATION SEXUELLE...**
Prélèvements et conservation des preuves. Contact UMJ.

CERTIFICATS
en cas de **violences de toute nature. AVEC ou SANS dépôt de plainte.**
Suspicion de soumission chimique : **SIGNALEMENT** au CEIP-A.

FICHE DE LIAISON À DESTINATION DES ASSOCIATIONS D'AIDE AUX VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES ET CONJUGALES
Coordonnées des associations locales + personnes référent(e)s
Prévoir hospitalisation ou mise à l'abri.

DÉPÔT DE PLAINTE SIMPLIFIÉ
Coordonnées des agent(e)s de police/gendarmerie spécialisé(e)s dans les violences sexistes et sexuelles. UMJ.

- **SIGNALEMENT DESTINÉ AU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE - soignant(e)s**
- **SIGNALEMENT VICTIME DE VIOLENCES INTRAFAMILIALES, CONJUGALES ET/OU SEXUELLES - victime**
- **SIGNALEMENT** au CEIP-A Régional (Soumission chimique)

FICHE DE RECUEIL DU CONSENTEMENT ET D'INFORMATION DE LA VICTIME (RECUEIL DE PREUVES SANS PLAINTÉ)

Certificat médical initial descriptif non interprétatif.
Peu importe les circonstances, ce n'est pas sa faute.
Bienveillance +++

VIOLENCES CONJUGALES

1. **Interroger** sur faits, traitements, consommation de produits, contexte. Traumatismes antérieurs. Evaluer la situation (danger?) pour elle et ses enfants.
2. **Examen clinique complet** : violences physiques et psychiques
3. **Prélèvements et prélèvements conservatoires + Documenter** : Photos utiles à une procédure judiciaire.
4. **Certificat médical** à remplir ou observations consignées par écrit.
5. **Définir une ITT (UMJ)** et/ou un **arrêt de travail**.
7. **Proposer une prise en charge psychologique**

Voir protocoles viol + soumission chimique si besoin

Accompagner la victime et l'aider à rédiger le dépôt de plainte. Hospitaliser la victime si incapacité d'un retour à domicile ou l'aider pour une mise à l'abri (elle et ses enfants). Orienter la victime vers une AAV. Rappeler le n°3919 (Violences femmes infos)

Voir informations : dépôt de plainte, absence de plainte, signalement

SOUSSION CHIMIQUE

Urgences adultes ou pédiatriques, médico-judiciaires ou service de médecine légale

A effectuer avant toute administration de médicaments

1. **Interroger** sur traitements, consommation de produits, contexte.
 2. **Examen clinique complet** : violences physiques et psychiques
 3. **Fiche de recueil** à remplir ou observations consignées par écrit. (A adresser au CEIP régional.)
 4. **Prélèvements biologiques en double** (un pour la procédure judiciaire)
 - sanguins : 2 tubes sur EDTA + 1 sur fluorure (x2)
 - urinaires : 30ml - récipient plastique (x2)
 - cheveux : en fonction de l'anamnèse et du délai (< à 1 mois) (x2) autres prélèvements éventuels (x2) ex : boissons, produits...
- Étiquetage** : Identité, date de naissance, sexe, date d'admission
Conservation : sang+urine : -20°C à l'abri de la lumière. Cheveux : endroit sec à l'abri de la lumière
5. **Agression sexuelle** : recherche de sperme, proposer sérologies virales, traitement anti-VIH, test de grossesse, traitement contraceptif d'urgence
 6. **Inciter à déposer plainte. Pas d'obligation.**

Contactez le/la Toxicologue analyste

1. **Déterminer** conjointement les substances à rechercher en priorité. L'avertir de l'envoi des échantillons en double. Contacter le CEIP pour être orienté vers les laboratoires compétents.
2. **Transmettre** les échantillons avec Fiche de renseignements ou bon d'examen complet. Indiquer : diagnostic suspecté, éléments cliniques, délai par rapport à l'agression.
3. **Notifier** par téléphone le CEIP-A régional

Après les résultats

1. Fournir la **Fiche de renseignements ou l'observation médicale au CEIP-A régional**
2. Répondre aux demandes d'informations du CEIP sur le dossier.

Rôle des Toxicologues analystes - Laboratoire

Le laboratoire doit disposer du **matériel adapté** à la recherche et au dosage de produits psychoactifs.

- Chromatographe en phase liquide à haute performance couplé à une barrette de diode
- Chromatographe en phase gazeuse couplé à la spectrométrie de masse
- Appareillage permettant la conservation des échantillons à -20°C.

Sinon, **transmettre TOUS les échantillons** sans délai en emballage réfrigéré (sauf cheveux) à un laboratoire compétent, qui transmettra les résultats. Le CEIP régional peut orienter vers les laboratoires compétents.

Echantillons en double : la moitié servira à une procédure judiciaire ultérieure.

Molécules à rechercher et à doser prioritairement :

Alcool éthylique, benzodiazépines et analogues, antihistaminiques H1 et sédatifs, anticholinergiques, méprobamate, GHB, kétamine, cannabinoïdes, opioïdes, cocaïne, LSD, amphétamines.

D'autres molécules seront à rechercher en fonction de l'examen de la victime.

1. **Analyses** sanguines et urinaires en accord avec le médecin.
 2. **Analyse** des cheveux si demande du médecin en fonction de l'anamnèse et du délai par rapport à l'agression.
 3. **Conservation** des échantillons.
- TOUS les résultats**, même négatifs, doivent être communiqués par le toxicologue au médecin clinicien qui en avait fait la demande. Si réquisition de l'autorité judiciaire = résultats transmis à l'autorité requérante. **Déclaration du cas au CEIP régional.**

CEIP-A régional : **Bilan annuel régional des cas de soumission chimique avec les résultats locaux et un bilan annuel national.**

AGRESSION SEXUELLE*

Urgences adultes ou pédiatriques, médico-judiciaires ou service de médecine légale

1. **Interroger** sur les faits (date, heure, nature de l'agression)
2. **Antécédents gynéco-obstétricaux** : DDR, dernier rapport, traitements, et substances consommées...

3. **Examen clinique complet** : violences physiques et psychiques.
 - **Somatique** : lésions de violences (cou, visage, cuisses...)
 - **Gynécologique** : déchirures, ecchymoses, plaies, corps étranger...
 - **Anal si nécessaire** : fissures, lésions internes, corps étranger...
 - **Evaluation psychologique** par un psychiatre si état de stress majeur ou sur demande de la police, sinon à différer de 48h si possible.

4. **Examens complémentaires** :
Prélèvements locaux à la recherche de spermatozoïdes : 3 écouvillons par site, sur lame. **Délais** : vaginal : 5 jours, anal : 24h, oral : 12h (palais, sillons gingivo-labiaux). **Conservation** : écouvillons au congélateur pour recherche ultérieure d'ADN.
Prélèvements locaux à visée infectieuse : gonocoques (vagin, anus), chlamydiae (vagin, PCR urinaire).
Prélèvements sanguins : sérologies VIH, Hépatites B et C, TPHA-VDRL, Beta HCG. **Prélèvements conservatoires** pour éventuelle recherche d'ADN (2 tubes de sang EDTA). **Bilan biologique standard** si prescription d'un traitement prophylactique antirétroviral (NFS, bilan hépatique, lipasémie, ionogramme sanguin, créatininémie).
Prélèvements à visée toxicologique (sang et urines). **Voir Soumission chimique.**
Radiographies si nécessaire.

Traitements

- **Contraception d'urgence** (Norlevo 2 cp en 1 prise)
- **Traitement prophylactique antirétroviral** (Truvada + Lopinavir 2 cp 2 fois par jour) pour 48h+ **réévaluation par référent VIH**
- **Gammaglobulines anti HbS** si sujet à risque

Certificat médical

À remettre à l'autorité requérante ou à la victime si absence de plainte
Préciser : **Identités** de la victime, du médecin examinateur, des personnes présentes au moment de l'examen, **date et heure de l'examen, récit des faits** de la victime sans interprétation, **prélèvements effectués et prélèvements conservatoires. Observations cliniques sans jugement.**

Suivi

- **Consultation à 48h** : réévaluation psychologique + médecin référent VIH si traitement prophylactique
- **Suivi sérologique** : VIH, Hépatites B et C, TPHA-VDRL, à 1 mois et 3 mois; Béta HCG à 1 mois
- **Suivi psychologique ou psychiatrique** si besoin. Sinon orienter vers une AAV.

***Toute forme de violence de nature sexuelle avec ou sans pénétration.**

Veiller à la confidentialité et au respect de l'intimité.

- 1) **Permettre à la personne d'expliquer sans l'interrompre. Eviter à la personne de devoir répéter le récit des faits !**
- 2) **Questionner si besoin de plus d'informations. Un examen normal n'exclut pas une agression. Prendre en compte le psychotrauma.**
- 3) **Demander comment elle se sent, de quoi elle a besoin. Rassurer en rappelant votre rôle : soigner, accompagner, orienter.**